



Fondation Prince Laurent
Stichting Prins Laurent

JOURNAL DE LA FONDATION PRINCE LAURENT

EDITORIAL

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE DANS LES PRISONS ? OUI OU NON

Des expériences menées dans différents pays semblent démontrer que les animaux introduits en milieu carcéral illustrent on ne peut mieux les bienfaits que leur présence induit sur le comportement des populations de détenus. Un tel résultat d'enquête ne peut que satisfaire la Fondation Prince Laurent dans son souci de rechercher toute forme d'interaction de bien-être entre l'homme et l'animal mais aussi lui donner l'espoir que l'animal de compagnie ait bientôt droit de cité dans les prisons.

Des expériences outre Atlantique, dont la Fondation Prince Laurent ne peut que se réjouir, ont permis de démontrer que les animaux introduits dans les prisons incitent les personnes détenues qui les prennent en charge à assumer leurs responsabilités, à favoriser la communication.

Bien plus, le rôle thérapeutique de l'animal n'est plus à démontrer, aussi bien dans les maisons de repos que les hôpitaux généraux ou psychiatriques et les centres de réadaptation, des travaux de recherche ayant montré que le lien entre l'homme et l'animal a des effets physiologiques, sociologiques et psychologiques positifs dans ces divers contextes.

UNE EXPÉRIENCE PILOTE ET ORIGINALE

Concrètement, un programme d'éducation canine a été mené dans des prisons pour femmes, outre-atlantique, visant à confier à chaque déte-

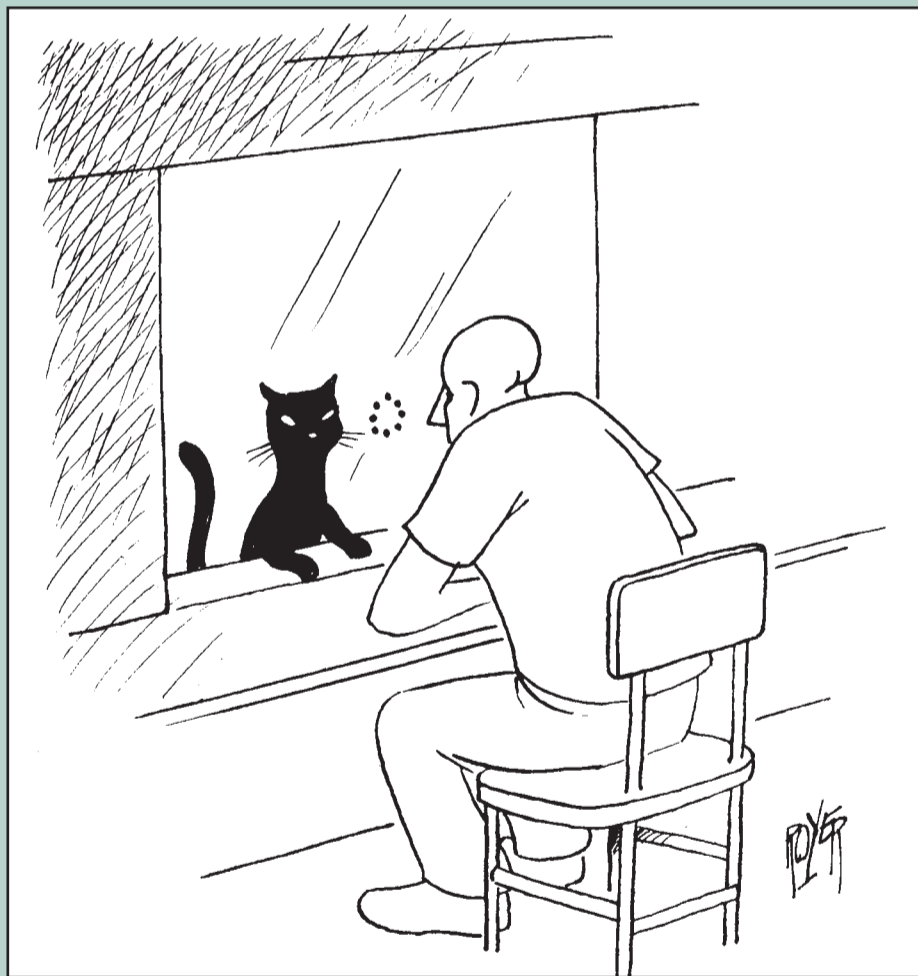
nue, un chien, rescapé d'un refuge, dont elle serait la seule à s'occuper. Cette expérience, qui fut couronnée de succès, avait des objectifs multiples dont certains s'inscrivaient dans le plus profond respect du bien-être animal et dans son apport à l'épanouissement de l'homme. A savoir, utiliser (et ainsi sauver) des chiens errants possédant les caractéristiques nécessaires pour devenir des animaux de compagnie ou des chiens d'assistance, prouver aux détenues qu'en prenant soin d'un

chien, elles développent leur estime de soi et en retirent des avantages thérapeutiques mais aussi établir des liens avec la société non carcérale en lui fournissant des chiens dressés de manière responsable.

Au cours de cette expérience, les chiens qui ont ainsi été dressés par des détenues, ont été placés, au terme de leur période d'apprentissage, auprès d'enfants ayant des difficultés scolaires, de personnes âgées, de personnes atteintes de paralysie cérébrale, etc.

A la lumière des enseignements tirés de cette expérience, on est en droit de rêver à l'ouverture des portes des prisons belges aux animaux de compagnie. On sait que les problèmes de promiscuité, de violence et de cohabitation dans des espaces restreints sont indiscutables. Dès lors l'introduction d'animaux, et plus particulièrement de chats dans nos établissements pénitentiaires permettrait très certainement aux détenus de devenir plus réfléchis aux conséquences de leurs actes avant d'agir, d'être plus heureux, de se sentir mieux appréciés, de s'entraider d'avantage et d'être plus disciplinés. Les chats sont en effet, de par leur nature, plus à même que les chiens à vivre dans un univers carcéral. Il ne faut pas les sortir et ils s'habituent sans difficulté au fait de devoir vivre dans un espace restreint. L'on pourrait donc souhaiter que nos administrations pénitentiaires puissent ainsi améliorer l'univers de leurs prisons, en tolérant des chats dans les cellules, leur présence permettant aux détenus de s'accrocher à un centre d'intérêt, de réduire leur agressivité, de développer une amitié maître-animal leur accordant de mieux accepter leur environnement, d'améliorer leur compréhension des rapports humains ainsi que leur sens des responsabilités et pourquoi pas, de les empêcher de sombrer dans la mélancolie et la dépression.

Dès lors, pour la Fondation Prince Laurent, la réponse à la question de savoir si les animaux de compagnie doivent être admis dans les prisons, la réponse est très clairement positive. ■



Nous avons cru intéressant de vous présenter un article du Dr vétérinaire Suzy Valentin, illustrant sa thèse de doctorat, présentée le 12 janvier 2006 à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

COMMENT PERMETTRE AUX PRISONNIERS DE LONGUE DUREE D'AVOIR UN CHAT DANS LEURS CELLULES ?

L'animal a toujours vécu aux côtés de l'homme, et aujourd'hui il vit avec l'homme, certains devenant même ses meilleurs amis. Depuis quelques années, certains animaux se sont mis au service de l'homme en tant que compléments thérapeutiques là où les techniques médicales traditionnelles ne sont pas suffisantes ou

échouent. Certains animaux sont ainsi venus prêter main forte aux aides soignantes dans les maisons de retraites ou dans les hôpitaux, alors que d'autres visitent des prisons ou sont dressés par les prisonniers permettant la guérison de personnes malades ou encore la rémission de la dépression de certains autres, c'est la

thérapie assistée par l'animal, également appelée zoothérapie.

Mais la plupart des programmes existants, développés en prison et dont les résultats se sont montrés encourageants, sont mis en place à l'étranger. Or il semblerait que, depuis plusieurs années la santé mentale des détenus en France soit

SOMMAIRE

Editorial	p1
Les Awards 2006	p2
Notre Président sur le terrain	p3
Du côté de nos dispensaires	p4
Vivre Ensemble - tribune libre	p5
Le bien-être animal vu par l'Europe	p6
BPAM	p7
Carnet d'adresses et agenda	p8